



FUCEC - TOGO

COMMUNIQUE DE PRESSE

18 avril 2012

Coopération France – Togo

18/04/2012 – Subvention de l’Agence Française de Développement d’un montant de 32,8 millions de francs CFA en faveur du réseau coopératif d’épargne et de crédit FUCEC TOGO.

Le Président du Conseil d’Administration de la FUCEC TOGO, M. Essossimanadada DADANEMA, le Directeur Général du réseau coopératif d’épargne et de crédit FUCEC TOGO, M. Kokoumeh FEDY, l’Ambassadeur de France au Togo, M. Nicolas WARNERY et le Directeur du Département Afrique Sub-saharienne de l’Agence Française de Développement à Paris, M. Yves BOUDOT, ont signé ce mercredi 18 avril 2012 une convention de financement en faveur du renforcement des capacités du réseau FUCEC TOGO. Cette cérémonie s’est déroulée dans la salle de réunion du siège de l’institution faitière à Lomé.

Par cette convention, la France met à la disposition de la FUCEC TOGO (Faitière des Unités Coopératives d’Epargne et de Crédit du Togo), par l’intermédiaire de l’Agence Française de Développement, une **subvention** d’un montant de cinquante mille euros (soit près de 32,8 millions de francs CFA), destinée au **financement du renforcement des capacités du réseau FUCEC TOGO. Ainsi, le financement d’une expertise technique internationale va permettre d’appuyer l’institution dans les trois domaines ci-après :**

- **la lutte anti-blanchiment (LAB-CFT)** à travers la réalisation d’un diagnostic et de la mise à niveau des procédures de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme (LAB/FT) à la FUCEC TOGO ainsi que la formation du personnel du réseau FUCEC TOGO aux problématiques LAB/FT dans le secteur de la microfinance, conformément aux recommandations internationales du GAFI.

L’objectif du projet sur ce volet est de permettre à la FUCEC TOGO de se doter d’outils performants et adaptés dans le cadre des actions de lutte anti-blanchiment de capitaux afin d’opérer de manière plus professionnelle et efficace.

- **la protection des clients** à travers un diagnostic de la performance sociale du réseau FUCEC TOGO, en particulier sur les aspects de protection des clients

- Une réflexion avec la FUCEC TOGO **sur le sujet du processus de recapitalisation** de la faitière conformément à la loi 2011-009 du 12 mai 2011 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés (SFD).

Cette première intervention de l'AFD en faveur de la FUCEC TOGO permet de préparer l'instruction et la mise en œuvre d'un prochain concours financier au bénéfice de cette même institution, qui pourrait porter sur les composantes suivantes :

- **un prêt en monnaie locale** pour accompagner la FUCEC TOGO dans le développement d'une nouvelle offre de produits plus adaptée aux besoins des populations en milieu rural (agriculteurs, PME),
- ainsi qu'une **subvention** pour la réalisation d'une étude sur le secteur agricole et les appuis dans ce domaine à la FUCEC TOGO (formations aux agents de crédits).

La subvention octroyée à la FUCEC TOGO s'inscrit dans le cadre de la poursuite du soutien de la France au secteur de la microfinance au Togo.

La France soutient en effet depuis de nombreuses années le développement du secteur togolais de la microfinance :

- l'AFD est intervenue durant une dizaine d'années dans le secteur de la microfinance à travers la première (1994-1998) et la deuxième phase (1998-2004) du projet d'appui aux Mutuelles d'Epargne Crédit, d'un montant global de 4,3 millions d'euros.

- entre 2004 et 2010, la France a agi très indirectement dans ce secteur à travers des subventions ponctuelles du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, qui ont soutenu des actions de coopération décentralisée, comme par exemple les activités de microcrédit nées de la coopération entre les villes de Bressuire et de Kpalimé. Quelques ONG françaises ont, pendant cette période, également appuyé des institutions locales de microfinance (citons par exemple le partenariat entre l'IMF togolaise SEBADERS et l'association française ALDEFI).

- à partir de 2010, WAGES a bénéficié de soutiens multiformes (missions d'appui, prêts bonifiés en francs CFA, système d'information...) notamment.

- Entre 2010 et 2011, l'AFD a accordé sa garantie à des prêts sollicités par plusieurs institutions locales de microfinance auprès de banques de la place (Mutuelle Akwaba, Wages, Mudeck).

La stratégie d'appui de l'AFD au secteur de la microfinance s'articule autour de trois axes principaux :

- le soutien direct aux institutions de microfinance (création d'IMF, accroissement de leurs portefeuilles, diversification de leurs produits, professionnalisation de leurs pratiques et équipes, soutien au développement de l'innovation technologique) ;
- l'appui aux infrastructures du secteur financier (renforcement des capacités des organismes d'appui technique, soutien aux structures intermédiaires de refinancement, etc.) ;
- et enfin l'appui institutionnel (soutien aux programmes visant à améliorer le cadre réglementaire et le suivi du respect des normes d'intervention des IMF)

Dans le secteur de la microfinance, l'AFD bénéficie d'avantages comparatifs réels : un investissement de longue date dans le secteur et une capacité d'accompagnement des IMF sur la durée (dans un secteur où la viabilité des institutions est rarement garantie avant 5 à 10 ans), et de nombreux appuis réussis à des IMF (principalement en Afrique) aujourd'hui reconnues.

Enfin, l'AFD dispose d'une large gamme d'outils d'intervention, qu'elle développe pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés des IMF, tels que les garanties (ARIZ), les subventions pour le renforcement des capacités, les prêts en monnaie locale, les prêts en devise, et les interventions sur fonds propres.

* * * *